



Changements suite à rachat d'entreprise

Par jersim

Bonjour à tous,

MOOn entreprise à été rachaté et transition est en cours.

Je suis salarié depuis 11 ans dans une filiale SAS (nous sommes 4 employés) d'une entreprise dont le siège est en Belgique. Je suis technicien itinérant et mon entreprise vient d'être racheté (en juin) par un grand groupe anglais , la transition se fera jusqu'en mars.

Nous avons eu une petite réunion avec le PDG France de notre future acquéreur et sorti de cette rencontre ,j'ai eu l'impression qu'on voudrait bien se débarasser de nous!!!!On nous a indiqué qu'une rupture conventionnelle avec le propriétaire actuel serait une solution, ce qui ne m'intéresse pas! mais, mes craintes se portent sur le changement qu'ils pourraient apporter à mon future emplois , mes fonctions , mon salaire , ce qu'ils pourraient légalement supprimer des mes conditions et avantages actuels.

J'ai actuellement mon salaire de base , une prime d'ancienneté (11 ans) , une prime d'astreinte (environ 560 euors) une mutuelle prise en charge à 100% par mon employeur .Le montant de la prime d'astreinte peut elle changer et la prise en charge de ma mutuel etre moins avantageuse?

Merci pour vos conseils.